

UN BILAN LEO : UNE DEMANDE RÉCURRENTÉ



Par **Gregory Durand**
Président SPV

L'ÉDITO Ce printemps, une vaste enquête relative notamment à la LEO, sera envoyée à différents publics cibles tels que le personnel enseignant, les directions d'établissements scolaires et les parents d'élèves. La SPV a appelé à plusieurs reprises à un bilan de la loi acceptée en votation populaire en 2011, et ce dès 2014, à peine une année après l'introduction de la loi. Petit tour d'horizon.

L'enquête en ligne qui aura lieu en mai 2025 fait suite à deux éléments. Le premier est en lien avec la demande politique émanant d'un postulat de 2022 qui réclamait un bilan de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire, 10 ans plus tard, où en est-on?). Le deuxième est en lien avec le chantier de l'école de la maturité en quatre ans ainsi que la décision politique d'une variante de la scolarité obligatoire et postobligatoire (MAT-EO) dite « 10/11+4 ». Ces deux éléments amènent le DEF à s'interroger sur l'école vaudoise d'aujourd'hui.

En parallèle à ces éléments politiques, la Société pédagogique vaudoise a demandé à plusieurs reprises, même si elle avait soutenu la LEO dans le contexte politique de 2011, qu'un bilan de la LEO soit tiré rapidement, et ce depuis 2014, à peine une année après l'introduction de la loi. En effet, elle considère que l'absence de monitoring sur les mesures dans l'école peut accentuer les problématiques que le terrain rencontre.

En 2016, la SPV avait réuni tous les documents indiquant ses demandes relatives à la LEO¹. En avril 2014, elle avait lancé une pétition demandant une augmentation de l'enveloppe pédagogique en exposant, notamment, les thématiques « de l'intégration, du suivi des élèves en difficulté, des mesures d'appuis, des effectifs, de l'organisation de la VG et de la maîtrise de classe ». Le premier éditorial du président fraîchement élu en juin 2014 évoquait même que « [...] après les difficultés rencontrées pour la 9VG, l'affaire pourrait encore se corser avec la 10VG. Autant se mettre tout de suite à l'ouvrage et affiner le tir pour que la mise en place de la 11VG puisse se faire dans un climat serein. La maîtrise de classe au cycle 3 sera également un bouillonnant sujet, car il faudra la définir – voire la redéfinir [...] ». À ce sujet, le Comité cantonal de la SPV n'avait pas tardé à réagir et avait interpellé dès l'automne 2013 le Département, ce qui avait conduit à la constitution d'un groupe de travail réunissant direction pédagogique de la

DGEO, associations professionnelles et représentants des directions d'établissement.

En décembre 2015, la SPV avait publié une liste (qu'elle avait envoyée au département) des thématiques qui devaient être traitées dans un bilan LEO². On y retrouve, par exemple, des points de situation sur le suivi des élèves en difficulté, l'évaluation du système scolaire, la pédagogie spécialisée, les élèves en niveau 1-1-1, les maîtrises de classe en VG, l'enseignement consolidé, les effectifs de classe, l'épuisement professionnel.

Depuis, plusieurs revendications de la SPV ont suivi, notamment la réorganisation des OCOM, l'ajout d'une 33^e période, des moyens supplémentaires pour l'inclusion ou le suivi des élèves en difficulté. Et même si les regards ont souvent été focalisés sur l'organisation du secondaire I durant plusieurs années, la SPV a toujours appelé à ne pas oublier les autres cycles. Dans le contexte de la dernière révision du Cadre général de l'évaluation, elle a notamment demandé qu'une analyse sociologique soit effectuée sur l'orientation-sélection en fin de 8P. Elle l'attend toujours et espère que le DEF répondra à cette demande essentielle pour la construction d'une école publique.

Le chantier MAT-EO, tel que le département l'appelle, reste selon la SPV une opportunité : ce serait une chance de s'interroger sur l'école vaudoise, son organisation qui promeut actuellement la sélection et son incidence sous l'angle socio-économique des familles, ainsi que sur la transition entre le secondaire I et II pour les élèves sans solution. Pour finir, il serait intéressant d'interroger toutes les parties prenantes sur la variante « 10/11+4 » choisie par le politique. Pour rappel, la SPV, à l'instar des autres syndicats, défend la variante « 11+4 » avec onze années d'école obligatoire et quatre années en école de maturité. ►

¹ https://spv-vd.ch/docs/SPV_LEO2016.pdf

² https://spv-vd.ch/docs/bilan_leo_spv2.pdf

BILAN LEO : POSITION SPV

L'ÉCOLE A la rentrée scolaire en août 2024, la SPV avait demandé que le bilan de la LEO se fasse par une entité indépendante. Début 2025, le Département annonçait avoir accédé à cette revendication en indiquant que l'enquête serait conduite par un bureau externe. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le contenu de cette enquête réponde aux demandes, aux besoins et interrogations du terrain.

Par **Gregory Durand**

Le 25 janvier 2025, le département a publié une note¹ indiquant que des études nourriront le bilan de la LEO. En effet la DGEO « [...] a confié un mandat au bureau externe Interface Politikstudien à Lausanne pour réaliser une étude sur l'école obligatoire avec un focus sur la fin du deuxième cycle primaire (8^e) et le secondaire (9^e à 11^e). L'objectif de cette étude est de saisir les forces et les faiblesses actuelles du système scolaire, tout comme les besoins émergents, dans la perspective de la révision de la LEO. Elle s'intéresse à différents publics cibles, à savoir le personnel enseignant, les directions d'établissements scolaires et les parents d'élèves. [...] »

En août 2024, la SPV avait mentionné que les questions de l'école à visée inclusive, de l'orientation et de l'organisation du secondaire I devraient être traitées en priorité. Dans le cadre d'un sous-groupe de travail de la « Plateforme partenaires »², la SPV a proposé plusieurs thématiques qui doivent être examinées (cf. tableau). Si certaines ne peuvent pas l'être dans le cadre de l'enquête, alors elles devront, selon la SPV, faire l'objet d'une étude de la part du DEF et de la DGEO. ►

1 https://mat-eo.ch/data/files/250122_bouquetdtdudesmat-eo.ch.pdf

2 <https://mat-eo.ch/gouvernance>

| Thèmes proposés | Articles LEO/RLEO | Cycles C1/C2/C3 | Éléments à questionner |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atteinte des objectifs du PER | LEO art. 5 et 6 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quelle analyse sur l'atteinte des objectifs du PER par les élèves ? Si atteinte, les raisons, si pas atteinte, les raisons ? [Les mathématiques au C3 semblent être problématiques] Quel niveau de lecture pour les élèves de 11 ^e année ? |
| Monitoring - pilotage | LEO art. 24 & 111 et 112 | Cycles 1 & 2 & 3 Établissement | Quel monitoring après 10 ans de mise en œuvre de LEO ? Quels sont les éléments monitorés et quels sont les éléments qui doivent être monitorés ? |
| Surveillance des devoirs | LEO art. 29 | Cycle 3 | Quelle offre (et sous quelles formes) des communes dans leur obligation d'organiser les devoirs surveillés ? |
| Niveau socio-économique, enveloppe équité, taille des établissements | LEO art. 38, 39, 40 | Cycles 1 & 2 & 3 Établissement | Quel est l'impact de la taille des établissements et de leur organisation (répartition des bâtiments) sur les questions pédagogiques et financières ? |
| Gestion des établissements | LEO art. 43 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quelle marge de manœuvre et quelle surveillance de l'application de la LEO dans les établissements ? Quel impact sur la qualité des apprentissages et les conditions de travail ? Quelle organisation de direction (notamment celle des doyen-nes) aide les enseignant-es à remplir leurs missions ? |
| Rôle de la conférence des maîtres | LEO art. 49 | Cycles 1 & 2 & 3 Établissement | Comment est utilisée la conférence des maîtres et quel est son impact dans le bon fonctionnement de l'établissement ? |
| Enveloppe pédagogique | LEO art. 49 & 140 | Cycles 1 & 2 & 3 Établissement | Comment est présentée l'enveloppe pédagogique et comment le corps enseignant est consulté sur l'utilisation des ressources ? Quel impact sur le bon fonctionnement de l'établissement ? |
| Maîtrise de classe | LEO art. 53 | Cycles 2 & 3 | Maîtrise de classe en 7-8P : bilan de l'alinéa 2 après 10 ans de mise en œuvre. Nombre de périodes que les élèves VG ont avec le-la MC (y compris ceux que le-la MC voit le moins) ? Nombre de périodes du-de la MC avec l'entier de la classe VG ? Quel accompagnement pour les élèves VG en niveau 1 dans les trois branches ? Quelle analyse de l'évolution de la charge de travail pour les MC au cycle 3 ? Est-ce que la décharge administrative pour ces tâches correspond à une période (VP vs VG) ? Quel pourcentage du temps du MC dédié aux tâches administratives ? Quel attrait pour la fonction de la maîtrise de classe ? |
| Entrée dans la scolarité | LEO art. 57 | Cycle 1 | Comment sont transmis et traités les visites et avis des pédiatres ? Quel impact sur les résultats scolaires des élèves d'une école obligatoire dès 4 ans ? |
| Grille horaire | LEO art. 71 | Cycle 3 | Quelle place pour l'AMP pour les élèves en VP ? Quelle analyse de l'AMP en VG et avec quelle incidence sur leur orientation professionnelle ? Quelle place pour les branches artistiques au cycle 3 et quelle est la perception des élèves sur la place de ces branches dans la grille horaire ? Quel équilibre entre les domaines littéraires, scientifiques, techniques et artistiques dans la grille horaire et quelle adéquation avec leurs poids dans la réussite scolaire ? Quelle pertinence d'intégrer les options dans le groupe restreint ? |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Devoirs à domicile | LEO art. 73 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel impact des devoirs à domicile sur la réussite des élèves ? Quel temps les élèves investissent-ils aux devoirs à domicile ? Quel soutien à mettre en place pour les devoirs à domicile ? |
| Effectif et respect des normes | LEO art. 78, RLEO art. 61 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel respect de ces articles et quel impact sur l'enseignement ? Comment se traduit l'accompagnement des élèves en difficulté et comment le qualifier ? Quel effectif dans les classes VG et dans les niveaux ? Quel lien avec les résultats scolaires ? Quel effectif approprié par rapport aux niveaux des élèves ? Quelle adaptation de l'effectif si intégration d'élèves à besoins particuliers (mesures renforcées) ? |
| Enseignement consolidé | LEO art. 83, 86 | Cycle 3 | Comment est-ce que cet enseignement a été mis en place selon les augmentations spécifiques prévues dans les budgets du DEF ? Quelle analyse ? Quelle organisation de l'enseignement consolidé, sous quelle forme, pour quels élèves et avec quelle plus-value ? |
| Organisation VG | LEO art. 85, 86, 88, 92, 93, 94 | Cycle 3 | Quels sont les avantages – inconvénients d'avoir deux filières (VG et VP) ? Quel taux de changement et quel suivi sur toute scolarité du cycle 3 ? Quels avantages et quels inconvénients ? Quelle perméabilité entre les niveaux (disparités des programmes, exigences, etc.) ? Quels sont les avantages – inconvénients d'avoir deux niveaux en FRA – MATH – ALL en VG et pas dans les autres branches ? Quel taux d'élèves VG qui suivent une OS ? Avec quel impact sur leur scolarité ? Quel impact sur les finances de l'établissement et sur l'organisation du cycle 3 ? Quelles incidences de cette structure sur les profils, la motivation des élèves et la dynamique des classes ? Quel impact sur les déplacements et l'organisation (spatial et temporel) de cette organisation (et in fine sur les apprentissages) ? Quelles cohérences ou incohérences dans les parcours des élèves sous l'organisation actuelle (par exemple impossibilité de faire un RAC sans allemand, mais possibilité de faire le gymnase sans l'allemand) ? Quelles incidences de ces deux filières et deux niveaux sur les finances d'un établissement ? Y a-t-il des différences selon les établissements ? Si oui, pour quelles raisons ? Quelle adéquation entre l'organisation des classes de raccordement et leurs missions ? |
| Apprentissage pour les VG | LEO art. 85, 86, 94, 97 | Cycle 3 | Quelle incidence du parcours de la VG pour les élèves qui souhaitent entrer en apprentissage ? Quelle analyse tirer des exemptions ? |
| Programme personnalisé | LEO art. 87 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel est le nombre de programmes personnalisés ? Quelle incidence sur les certifications et entrées en apprentissage ? Quel bilan tirer des PP ? |
| Orientaion | LEO art. 88 & 89 | Cycles 2 & 3 | Quel impact du niveau socio-économique des élèves sur l'orientation ? |
| Certificat « programme personnalisé » | LEO art. 91 RLEO art. 89 | Cycle 3 | Quel est le nombre de certificats « PP » attribués chaque année ? Quelle harmonisation dans le canton ? Quelle perspective pour les élèves ayant ce certificat ? |
| OCOM | LEO art. 94 | Cycle 3 | Analyse de la pertinence du moment du choix, des choix proposés dans les établissements, des changements des élèves durant le cycle 3 et du projet avec 3 périodes OCOM. Impact de la disponibilité des enseignants et des locaux sur le choix des élèves. Quelle disparité de OCOM et de leurs objectifs dans le canton ? Quelle adéquation à la mission de l'école ainsi qu'aux attentes du monde professionnel ? Quelle incidence du choix de l'OCOM sur l'orientation professionnelle des élèves ? |
| Enseignement spécialisé | LEO art. 98 à 105 | Cycle 3 | Quel bilan tirer des aménagements, des programmes personnalisés, de l'accompagnement socio-éducatif, tant aux niveaux quantitatif, qualitatif, pédagogique que financier ? Et avec quels effets sur les élèves, le corps enseignant, les directions et les parents ? |
| Appuis | LEO art. 99 RLEO art. 71 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel bilan pour les appuis proposés dans les établissements et pour quel type d'élèves ? Avec quelle intensité et pour quel résultat ? |
| PES | LEO art. 100 RLEO art. 72 | Cycles 1 & 2 & 3 | Bilan des PES qui sont refusées pour des raisons financières. Pour quelles raisons et quelles incidences pour les élèves, les classes et les enseignant-es ? Quel bilan tirer dans les cas où des parents refusent de mettre leur enfant en institution spécialisée ? Quel impact a la gestion des demandes pour des élèves à besoins particuliers sur le temps d'enseignement en classe ? Quelle aide [co-enseignement, enseignement spécialisé, adaptation effectif réduit, etc.] ? Quel soutien pour la gestion des aménagements pour ces élèves (en particulier pour les technologies d'aide) ? |
| CIF | LEO art. 102 RLEO art. 74 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel bilan tirer sur le CIF ? Quelle répartition au sein des régions, sous quelle forme et quelles incidences quand ces périodes sont insuffisantes ? |
| Cycle 1 : redoublement, fin de 4P. Redoublement ou maintien ? | LEO art. 108 RLEO art. 81 | Cycle 1 | Quelle analyse tirer des élèves qui redoublent en fin de 4P ? Quelles aides et quelle suite de scolarité ? Quelle analyse tirer des élèves qui sont promus en 5P avec un déficit en lecture ? Quelles aides et quelle suite de scolarité ? |
| Comportement violent | LEO art. 115 RLEO art. 100 | Cycles 1 & 2 & 3 | « [...] Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne. » Quel monitoring relatif à cet élément ? |
| Sanctions | LEO art. 120 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quel impact des sanctions sur les élèves et leurs comportements ? Monitoring ? |
| Déscolarisation des élèves | LEO art. 116 | Cycles 1 & 2 & 3 | Quelle analyse tirer du nombre d'élèves déscolarisé-es ? Les raisons, l'aide et la suite de parcours scolaire ou professionnel. |
| LPENS : Parcours professionnel des enseignant-es | LEO art. 149 | Enseignant-es | Nombre d'enseignant-es qui quittent le métier après 5 ans d'activité. Quel parcours ? Les raisons d'un changement de profession, notamment les BP fraîchement diplômé-es qui suivent la formation enseignement spécialisé. |